



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/436
20 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session

Accra (Ghana)
20-25 avril 2008

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DU GROUPE DES 77 ET DE LA CHINE
PRONONCÉE À L'OCCASION DE LA DOUZIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE**

1. Nous, Ministres des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, réunis à Accra (Ghana) le 20 avril 2008 à l'occasion de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, exprimons nos remerciements à la République du Ghana et à son peuple pour l'excellente organisation de la Réunion ministérielle et l'hospitalité chaleureuse qui nous a été réservée dans la ville d'Accra depuis notre arrivée.
2. Nous réaffirmons le rôle central de la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. La CNUCED est particulièrement bien placée pour faire face aux défis, actuels ou nouveaux, auxquels les pays en développement sont confrontés. De par son mandat et ses fonctions, elle occupe une place particulière dans la configuration générale des institutions multilatérales et du système des Nations Unies. À cet égard, nous demandons le renforcement des trois piliers de la CNUCED (recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique) et de son mécanisme intergouvernemental. Nous demandons instamment le maintien de l'actuelle structure intergouvernementale de la CNUCED avec ses trois commissions, dont l'une devrait se consacrer à la mondialisation afin de conseiller les pays en développement sur les questions relatives aux défis qu'elle soulève.
3. Nous reconnaissons l'orientation unique de la CNUCED et sa vocation à se mettre au service de l'objectif du développement et nous sommes certains qu'elle continuera à jouer un rôle capital en nous éclairant sur les questions stratégiques et systémiques. Les trois piliers de la CNUCED doivent interagir dans une optique intégrée et globale afin de contribuer directement au débat mondial sur le développement à mesure que l'on s'achemine vers la réunion de 2015 qui fera le point sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette réunion sera une excellente occasion de renforcer encore le rôle de l'ONU dans la gouvernance de

l'économie internationale et son caractère de pivot central de l'action du système des Nations Unies en matière de développement.

4. Nous soulignons qu'il importe de renforcer le multilatéralisme et le système des Nations Unies dans un climat d'unilatéralisme grandissant. Nous rejetons également les politiques et les règles uniformes qui limitent la marge d'action des pays en développement et leur aptitude à choisir des politiques économiques appropriées. Toute en reconnaissant les obligations qui nous incombent sur le plan international, nous réaffirmons que cette marge d'action est nécessaire pour que nous puissions nous acquitter pleinement de ces obligations de la manière la mieux adaptée à la diversité de nos situations et de nos réalités nationales.

5. Nous réaffirmons le Plan d'action de Bangkok et le Consensus de São Paulo; la douzième session de la Conférence constitue une excellente occasion, sur cette base, d'examiner et de redynamiser la coopération économique internationale en vue de stimuler le développement de tous les pays en développement et d'assurer un modèle d'action orienté vers le développement, une concertation sur l'action à mener et la formation de consensus. La Conférence peut nous faire progresser en direction de cet objectif en mobilisant un appui à un système économique, commercial et financier mondial plus favorable au développement. Nous appelons les partenaires de développement à renforcer sans relâche le dialogue Nord-Sud dans l'optique d'une action de développement concertée.

6. Nous apprécions toute l'importance qui s'attache à la réalisation des objectifs internationaux de développement, tels qu'ils ont été définis lors de précédents sommets des Nations Unies et dans d'autres instances. Nous attendons avec intérêt la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre 2008 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, axée sur l'Afrique, pour passer en revue les progrès accomplis dans la réalisation de tous les engagements formulés dans la Déclaration du Millénaire. Nous nous félicitons donc de l'initiative prise par le Secrétaire général de l'ONU d'intensifier les efforts déployés pour atteindre les OMD afin de permettre au «milliard le plus pauvre de l'humanité» d'échapper enfin au piège de la pauvreté. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la création du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique, qui réunit les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires clefs afin d'examiner systématiquement les besoins particuliers des pays africains en matière de développement.

7. Les actuels mécanismes institutionnels internationaux assurant la gouvernance de l'économie mondiale appellent des réformes fondamentales en vue de définir un cadre adéquat pour appréhender les réalités des relations économiques et financières internationales du monde d'aujourd'hui et répondre aux besoins de la grande majorité des populations pauvres. Il convient de renforcer encore la cohésion de l'architecture économique internationale, particulièrement les rapports entre le système commercial multilatéral et les systèmes monétaires et financiers internationaux. Il est nécessaire d'instaurer une gouvernance plus solidaire et plus transparente des relations économiques internationales, en donnant une voix et une place appropriées aux pays en développement dans la prise des décisions économiques internationales. Nous demandons donc à la CNUCED de faire des recommandations sur toutes les questions liées au commerce et au développement, y compris dans les secteurs qui font l'objet de négociations à l'OMC, afin d'aider les pays en développement à tirer du système commercial multilatéral le maximum d'avantages pour leur développement.

8. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait qu'à l'OMC le Cycle de négociations de Doha reste inachevé et n'a pas répondu aux attentes des pays en développement. Tous les membres de l'OMC devraient respecter et réaffirmer l'engagement qu'ils ont pris pour que l'OMC contribue à l'instauration d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible, non discriminatoire et favorable au développement. Ils doivent manifester leur volonté politique et leur intention commune de mener le Cycle de Doha au succès et d'en réaliser le programme pour le développement, assorti du traitement spécial et différencié nécessaire aux pays en développement. Le Cycle de Doha devrait donc aussi faciliter l'intégration des pays en développement, particulièrement des PMA, dans le système commercial multilatéral, et il devrait déboucher sur des engagements justes, équitables et réalisables. Les besoins spécifiques et particuliers des PMA doivent être traités comme il convient afin que soient tenues les promesses faites à Doha et lors de réunions ultérieures consacrées aux négociations commerciales. Nous appuyons la Déclaration ministérielle des PMA de Maseru et invitons instamment la communauté internationale à répondre aux besoins des PMA. Nous demandons à la CNUCED de renforcer en priorité ses activités visant à aider tous les pays en développement à tirer de leur participation au système commercial multilatéral et aux négociations commerciales multilatérales le maximum de bénéfices pour leur développement.

9. Le Cycle de Doha devrait déboucher sur des améliorations des règles multilatérales qui remédient aux asymétries existantes et les suppriment, et améliorent l'impartialité et l'équité du système commercial multilatéral. Dans cet esprit, il convient de placer l'agriculture au centre des préoccupations: l'existence d'un commerce équitable et équilibré des produits agricoles exige au premier chef l'élimination des distorsions qui sont présentes dans ce commerce. Le soutien apporté par certains pays développés à leur production agricole doit être réduit concrètement et fortement, conformément au mandat de Doha. En outre, le Cycle de Doha doit éliminer toutes les formes de subventions à l'exportation. Nous demandons instamment aux pays développés qui subventionnent la production de coton de supprimer rapidement les subventions à l'exportation et aussi les mesures de soutien à leur production intérieure, particulièrement en vue de répondre pleinement aux préoccupations des producteurs de coton africains. Il convient d'évaluer correctement les effets néfastes qu'un accord de l'OMC pourrait avoir sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, notamment en ce qui concerne les coûts de mise en œuvre et autres sujets de préoccupation. L'aide au commerce doit être correctement financée grâce à des ressources additionnelles et prévisibles, afin de couvrir les besoins de tous les pays en développement, notamment des PMA.

10. Le dialogue et les négociations Nord-Sud, y compris la coopération triangulaire en tant que moyen de promouvoir simultanément la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud, exigent une véritable coopération pour le développement passant par un partenariat mondial. Étant donné le nombre et la complexité grandissants des accords commerciaux Nord-Sud, tels que les accords bilatéraux de libre-échange et les accords de partenariat économique (APE) entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne, il est important d'en assurer la cohérence pour un développement durable, ainsi que de garantir des interactions positives entre les accords commerciaux régionaux (ACR) et le système commercial multilatéral, outre les stratégies économiques nationales des pays en développement, afin que ces accords contribuent plus efficacement à la réalisation des OMD et à la lutte contre la pauvreté. Les accords commerciaux régionaux devraient être conformes aux règles de l'OMC, en tenant compte de leurs aspects liés au développement. Les ACR Nord-Sud ne devraient pas imposer aux pays en développement, particulièrement aux PMA, une charge additionnelle.

11. Nous soulignons qu'il importe de renforcer le caractère universel de l'OMC et le processus d'accession correspondant. Ce processus devrait être accéléré sans obstacle politique et dans la transparence et la rapidité pour les pays en développement, notamment pour les PMA, qui souhaitent devenir membres de l'Organisation. Cela contribuerait à l'intégration rapide et totale de ces pays dans le système commercial multilatéral. Il conviendrait de renforcer et de mettre au premier plan le rôle singulier de la CNUCED et l'aide efficace qu'elle peut apporter pour l'accession à l'OMC.

12. Nous constatons avec préoccupation que l'escalade récente des prix des produits alimentaires et des céréales a provoqué une déstabilisation sociale et une instabilité des marchés dans plusieurs de nos États membres. Des mesures collectives à l'échelle mondiale doivent être prises d'urgence pour assurer partout dans le monde une sécurité alimentaire adéquate et des marchés stables de produits alimentaires et de céréales. Il faut se préoccuper du développement du secteur agricole, particulièrement en Afrique et dans les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires.

13. Nous demandons à la CNUCED d'aider les pays en développement à faire face aux conséquences de leur dépendance à l'égard des produits de base, ainsi qu'à diversifier leurs structures de production lorsqu'ils sont tributaires d'un tout petit nombre de produits de base. Les efforts nationaux de diversification de la production doivent être soutenus par des mesures spécifiques de la communauté internationale visant à remédier aux déficits de capacité de production des pays tributaires des produits de base, en particulier des PMA. La CNUCED a été et doit rester à l'avant-garde des efforts déployés pour résoudre les problèmes de commerce et de développement liés à la dépendance à l'égard des produits de base. Il convient d'élaborer un choix de mesures permettant de mobiliser une assistance en faveur des pays en développement tributaires des produits de base grâce aux trois grands domaines d'action de la CNUCED, afin d'aider ces pays à intégrer les politiques relatives aux produits de base dans leurs stratégies nationales et régionales de développement.

14. Nous soulignons l'importance de la Déclaration et du Plan d'action d'Arusha relatifs aux produits de base (2005), de la Déclaration des Ministres du commerce de l'Union africaine relative à la douzième session de la Conférence (2008), des résultats de la Conférence de Brasilia sur l'Initiative globale relative aux produits de base (2007) organisée en tant que réunion préalable à la douzième session de la Conférence, des résultats de la réunion d'experts d'Arusha sur les PMA (2007), également organisée en préparation de la douzième session de la Conférence, et de la résolution 61/190 de l'Assemblée générale, et nous demandons le soutien de la communauté internationale pour leur pleine et entière application. Nous soulignons également l'importance de parvenir à un résultat favorable au développement dans le contexte du Cycle de négociations de Doha. Le programme de travail qui ressortira de la douzième session de la Conférence devrait se traduire par la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental efficace (par exemple, réunion d'experts pluriannuelles) concernant les produits de base, permettant d'élaborer un consensus sur des stratégies viables et de conseiller en conséquence le Conseil du commerce et du développement.

15. Nous nous déclarons préoccupés par l'actuelle crise de crédit et de financement liée aux prêts hypothécaires à risque, ainsi que par la récente instabilité des marchés financiers et par leurs incidences négatives sur les perspectives de développement des pays en développement, y compris l'accès de ces pays à un financement et des crédits essentiels. Ces situations exigent

une vigoureuse réaction internationale pour que la croissance soutenue de l'économie mondiale et les efforts de développement des pays en développement n'en soient pas gravement compromis. À cet égard, nous soulignons également la nécessité d'instaurer une nouvelle architecture financière internationale qui garantisse la pleine et entière participation des pays en développement, notamment à travers des réformes des systèmes de contrôle et de régulation. Cette architecture devrait permettre d'améliorer les capacités de prendre des mesures pour faire face à l'apparition et à l'extension des crises financières, et devrait procurer aux pays en développement une plus grande flexibilité et une plus grande autonomie pour la gestion des flux de capitaux. Les discussions sur la réforme de l'architecture financière internationale devraient mettre davantage l'accent sur la démocratisation de la prise de décisions économiques internationales, sur le renforcement des mesures visant à atténuer toute instabilité excessive et sur le financement du développement.

16. Nous nous inquiétons de la baisse des niveaux d'aide publique au développement (APD) à moins d'un tiers de l'objectif, convenu au niveau international, de 0,7 % du produit national brut (PNB) des pays donateurs. Nous réaffirmons la nécessité d'atteindre rapidement les objectifs internationaux d'APD convenus de 0,7 % du PNB des pays donateurs pour les pays en développement et de 0,15 % à 0,20 % du PNB en plus pour les pays les moins avancés d'ici 2015, conformément au Consensus de Monterrey et aux engagements réaffirmés en diverses occasions ultérieures. Nous réitérons l'appel lancé par les dirigeants du Groupe des 77 et de la Chine au deuxième Sommet du Sud en 2005 au Qatar, concernant la mise en place d'un mécanisme de suivi effectif de la réalisation des objectifs internationaux d'APD, et plus récemment des objectifs d'ADP arrêtés pour l'Afrique.

17. Nous attendons avec intérêt la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui se tiendra dans le courant de l'année à Doha, au Qatar. Cette conférence devrait, entre autres choses, contribuer à l'édification d'un consensus autour d'une solution durable aux problèmes d'endettement extérieur des pays en développement, passant notamment par des mesures d'allègement de la dette de la part des pays développés créanciers. Elle devrait également examiner les moyens de répondre aux besoins et aux difficultés à long terme dans le domaine du financement du développement, notamment en contribuant à l'instauration d'un environnement mondial favorable au développement.

18. Nous demandons à la CNUCED d'aider les pays en développement à appréhender les aspects relatifs au développement de la propriété intellectuelle et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, s'agissant notamment d'une amélioration du transfert de technologie vers ces pays, de la dimension développement et des implications de l'instauration et de l'application de droits de propriété intellectuelle, ainsi que de la protection du savoir traditionnel, des ressources génétiques et de la culture populaire, et d'une répartition juste et équitable des avantages. Nous demandons en outre à la communauté internationale de poursuivre ses efforts en faveur d'un régime international équilibré de la propriété intellectuelle, conformément au Plan d'action pour le développement de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

19. Nous demandons à la CNUCED de jouer un rôle actif dans la prise en compte des aspects relatifs au commerce et au développement des nouvelles problématiques de l'énergie, des changements climatiques et des migrations. Pour ce qui est de l'énergie, nous reconnaissons la

nécessité de s'attaquer à la question des sources d'énergie renouvelables, y compris les biocombustibles. Une attention particulière doit être accordée à la préservation de la sécurité alimentaire parallèlement à la production de biocombustibles. En outre, nous entendons pleinement participer au suivi effectif de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bali en 2007. Enfin, nous sommes conscients des difficultés que posent les migrations; toutefois, les pays en développement doivent être en mesure d'en tirer des avantages propices au développement. Une attention particulière doit être accordée à ces questions, en raison de leurs répercussions sur les efforts de développement.

20. Nous reconnaissons l'intérêt croissant que présente la coopération Sud-Sud, à la fois en tant que stratégie d'appui aux efforts de développement des pays en développement et en tant que moyen de renforcer la participation de ces pays à la nouvelle économie mondiale. Nous réaffirmons les engagements pris d'appliquer pleinement le Programme d'action de La Havane, le Cadre de Marrakech pour la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud et le Plan d'action de Doha, qui, ensemble, constituent un cadre global pour une coopération accrue entre pays en développement.

21. Nous nous félicitons de la résolution 62/209 de l'Assemblée générale, relative à la convocation d'une conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, et nous nous félicitons à cet égard de l'offre généreuse du Gouvernement argentin d'accueillir cette conférence au cours du premier semestre de 2009. Nous anticipons avec intérêt la suite qui sera donnée en 2008 au Plan d'action de Buenos Aires (1978) pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, et son succès, ainsi que les résultats de la réunion ministérielle du Sommet Afrique-Amérique du Sud, qui doit se tenir à Marrakech (Maroc) en juin 2008.

22. Nous notons avec satisfaction les progrès réalisés concernant le troisième cycle de négociations relatives au Système global de préférences commerciales (SGPC), qui est un important instrument au service du commerce Sud-Sud. À cet égard, nous prenons note des efforts déployés par les participants à ce troisième cycle de négociations pour parvenir à une conclusion positive des négociations d'ici la fin de 2008.

23. Nous rejetons fermement l'application forcée de lois et réglementations ayant des conséquences extraterritoriales et toutes autres formes de mesures économiques coercitives, y compris les sanctions unilatérales à l'encontre de pays en développement. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'adopter d'urgence des mesures effectives pour éliminer le recours à de telles pratiques.

24. L'appui au peuple palestinien doit être étayé par des travaux d'analyse et des mesures d'atténuation des incidences économiques négatives de l'occupation israélienne prolongée et de la situation de conflit, dans l'objectif de mettre un terme à l'occupation et de parvenir à l'instauration d'un État palestinien souverain, économiquement viable et indépendant. À cet égard, dans le cadre de son programme d'assistance au peuple palestinien, la CNUCED devrait intensifier ses activités de conseil et les activités opérationnelles correspondantes et consacrer des ressources adéquates à l'ensemble de ces activités.

25. Conscients des différents niveaux de développement et des différents poids économiques des pays en développement, nous demandons à la CNUCED d'intensifier ses travaux relatifs aux problèmes particuliers que rencontrent les PMA, les pays africains, les petits pays en développement insulaires, les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, ainsi que sur les problèmes et les difficultés correspondants auxquels se heurtent les pays à revenu intermédiaire. En outre, nous demandons à la CNUCED de fournir un soutien approprié à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Nous sommes conscients des besoins particuliers des pays en développement sans littoral et demandons à la CNUCED de continuer de répondre à ces besoins et de fournir un appui approprié à la mise en œuvre globale et rapide de la Déclaration ministérielle et du Programme d'action d'Almaty. Tous les efforts doivent être faits pour que les résultats de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, prévu en 2008, contribuent à la mise en place de systèmes de transport efficaces et à l'intégration des pays en développement sans littoral dans le système commercial international, ainsi qu'à la prise en compte des difficultés et des problèmes rencontrés par les pays en développement de transit. Nous prenons également note de la Déclaration d'Oulan-Bator.

26. Nous réitérons la nécessité de continuer de renforcer les capacités du Groupe des 77 et de la Chine de relever les défis et de tirer parti des perspectives de la situation actuelle grâce, notamment, à un renforcement de la coordination à un niveau aussi bien formel qu'informel entre les sections du Groupe établies dans les diverses villes accueillant des bureaux et offices des Nations Unies, et d'un resserrement de la coordination et de la coopération avec les institutions du Sud compétentes, notamment grâce à la technologie moderne, de sorte que la sagesse et l'expérience collectives du Groupe puissent influencer sur l'examen des problèmes internationaux, y compris dans le cadre de négociations multilatérales. Conformément aux décisions prises au deuxième Sommet du Sud, le Groupe devrait continuer d'explorer les moyens de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier tous les moyens possibles de renforcer le Groupe des 77 et la Chine et son secrétariat, s'agissant en particulier d'identifier des modalités communes pour faciliter la coopération entre les diverses sections du Groupe ainsi que des approches novatrices concernant les besoins en ressources et en personnel du secrétariat du Groupe des 77, de façon que celui-ci puisse répondre aux besoins de l'ensemble du Groupe des 77 et de la Chine.

27. Nous demandons aux donateurs d'accroître leurs contributions à la CNUCED, pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat au bénéfice de l'ensemble des pays en développement.

28. Nous notons avec satisfaction et approuvons l'offre généreuse du Gouvernement qatarien d'accueillir la treizième session de la Conférence en 2012.

*Le 20 avril 2008,
Accra (Ghana)*



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/436/Corr.1
23 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session
Accra (Ghana)
20-25 avril 2008

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DU GROUPE DES 77 ET DE LA CHINE
PRONONCÉE À L'OCCASION DE LA DOUZIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE**

Rectificatif

Remplacer les paragraphes 12, 14 et 25 par les paragraphes suivants:

12. Nous constatons avec préoccupation que l'escalade récente des prix des produits alimentaires et des céréales a provoqué une déstabilisation sociale et politique et une instabilité des marchés dans plusieurs de nos États membres. Des mesures collectives à l'échelle mondiale doivent être prises d'urgence pour assurer partout dans le monde une sécurité alimentaire adéquate et des marchés stables de produits alimentaires et de céréales. Il faut se préoccuper du développement du secteur agricole, particulièrement en Afrique et dans les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires.

14. Nous soulignons l'importance de la Déclaration et du Plan d'action d'Arusha relatifs aux produits de base (2005), de la Déclaration des Ministres du commerce de l'Union africaine relative à la douzième session de la Conférence (2008), des résultats de la Conférence de Brasilia sur l'Initiative globale relative aux produits de base (2007) organisée en tant que réunion préalable à la douzième session de la Conférence, des résultats de la réunion d'experts d'Arusha sur les PMA (2007), également organisée en préparation de la douzième session de la Conférence, et de la résolution 61/190 de l'Assemblée générale, et nous demandons le soutien de la communauté internationale pour leur pleine et entière application. Nous soulignons également l'importance de parvenir à un résultat favorable au développement dans le contexte du Cycle de négociations de Doha. Nous demandons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'élaborer sans attendre un sous-programme sur les produits de base dans le cadre du programme de travail actuel de la CNUCED, en tenant compte des recommandations formulées par des organisations régionales ou internationales; et nous invitons les États membres de la CNUCED à mettre en place un mécanisme intergouvernemental propre aux produits de base, sous la forme d'un comité pluriannuel ou d'un groupe d'experts chargé de suivre

l'application de ce programme. Le sous-programme sur les produits de base devrait prendre en compte les travaux en cours dans les organisations régionales ou internationales, notamment à l'Organisation mondiale du commerce.

25. Nous sommes conscients des différents niveaux de développement et des différents poids économiques des pays en développement, et demandons à la CNUCED d'intensifier ses travaux relatifs aux problèmes particuliers que rencontrent les PMA, les pays africains, les petits États insulaires en développement, les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, ainsi que sur les problèmes et les difficultés correspondants auxquels se heurtent les pays à revenu intermédiaire. En outre, nous demandons à la CNUCED de fournir un soutien approprié à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Nous sommes conscients des besoins particuliers des pays en développement sans littoral et demandons à la CNUCED de continuer de répondre à ces besoins et de fournir un appui approprié à la mise en œuvre globale et rapide de la Déclaration ministérielle et du Programme d'action d'Almaty. Tous les efforts doivent être faits pour que les résultats de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, prévu en 2008, contribuent à la mise en place de systèmes de transport efficaces et à l'intégration des pays en développement sans littoral dans le système commercial international, ainsi qu'à la prise en compte des difficultés et des problèmes rencontrés par les pays en développement de transit. Nous prenons également note de la Déclaration d'Oulan-Bator.
